

Relevé des décisions du Conseil Syndical du SYMAR-Val d'Ariège 2025-3 DU 23 JUIN 2025

Présents : Michel AUDINOS, Daniel BESNARD, Yves MARCEROU, Joel CAZAJUS, Régis GRANGE, Marc MIRANI, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Serge ABGRALL, André DUPUY, Jean-Jacques MARFAING, Régis ALESINA, Henri BENABENT, Fabien THOB, Yannick JOUSSEAUME, Martine LE LOSTEC, Bernard DEFFARGES, Germain FLORES, Christian MAZAS, Quentin GASCUEL, Michel PERUGA, Jean-Paul GRANIER, Thierry BOES, Michel MOREREAU.

Excusés : Denis BELARD, Philippe FABRY, Monique GONZALES, André PECHIN, Régis TOURENG, Monique DUPRAT, Alain MARFAING, René ROQUES, Monique DUPRE GODFREY, Cécile POUCHELON, Fabienne BARRE, Céline GABRIEL, Claudine AUTHIER, Jean-Jacques BELBEZE, Serge GARCIA.

Absents : Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Béatrix GIRAULT, René PACHER, Jean-Louis FUGAIRON, Daniel GERAUD, Olivier HILAIRE, Jean-Emmanuel PEREIRA, Mathieu VIDOTTO, Michel SABATIER, Alexandre BERMAND, Jérôme CROUZIL

Présence de Mesdames ZOCCARATO Fanny, PASQUIER Cécile, SALLELES Pauline, BOUREAU Alizée et monsieur GAILLARD Benoît.

Ouverture de la séance à 18h15, le quorum est atteint.

Le Président, Michel AUDINOS, remercie les délégués présents.

1. Approbation de trois points supplémentaires à l'ordre du jour

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour. Aucune remarque n'est faite.

➤ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

2. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 8/04/2025

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le compte rendu du précédent conseil syndical. Aucune remarque n'est faite.

➤ **Compte rendu adopté à l'unanimité.**

3. Présentation et approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Val d'Ariège (2026-2032)

Monsieur AUDINOS précise que le Programme d'Actions sera présenté à plusieurs voix et passe la parole à l'équipe de prévention des inondations.

Madame SALLELES présente le bilan du programme d'études préalables au PAPI, le résumé de la démarche PAPI et le planning de son élaboration.

Monsieur AUDINOS précise à l'assemblée que plusieurs réunions ont eu lieu avec des partenaires techniques et les services de l'État, ce qui a permis de bien cadrer les attentes des services et de construire un programme d'actions pertinent.

Monsieur BENABENT indique qu'un premier dossier a été envoyé à la DREAL, qui a fait un retour positif sur les documents envoyés et sur les actions proposées.

Madame PASQUIER présente le contenu de l'axe 1 « connaissance et conscience du risque », 2 « surveillance et prévision » et 3 « alerte et gestion de crise » du PAPI.

Monsieur TATIBOUET demande ce qu'est un RETEX.

Madame PASQUIER explique que c'est un retour d'expérience.

Monsieur GAILLARD présente l'axe 4 qui concerne la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme.

Madame SALLELES détaille les actions de l'axe 5 du PAPI qui consiste à réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations.

Monsieur TATIBOUET demande à quoi correspond un site stratégique et si les objectifs annoncés sont annuels.

Madame SALLELES répond que les objectifs annoncés sont annuels et que les sites stratégiques correspondent à des éléments permettant un retour à la normale rapide suite à une inondation, par exemple des stations d'épuration ou encore des transformateurs électriques.

Madame ZOCCARATO précise que, dans le tableau des coûts des actions distribué en début de séance, sont inscrits les différents maîtres d'ouvrage des actions. Par exemple, les travaux de réduction de la vulnérabilité seront directement portés par les propriétaires.

Monsieur DEFFARGES demande quelle est la démarche pour les propriétaires pour faire les travaux et qui finance.

Madame SALLELES et madame ZOCCARATO répondent que les travaux de réduction de vulnérabilité sont financés jusqu'à 80% par le FPRNM (Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs ou Fond Barnier), et que pour en bénéficier, il faut en faire la demande en remplissant un dossier papier (09) ou dématérialisé (31). Les agents du SYMARVA peuvent accompagner les propriétaires pour les demandes de subventions.

Madame ZOCCARATO présente le contenu de l'axe 6 sur la gestion des écoulements et de l'axe 7 sur la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Monsieur MAZAS indique que Réseau 31 en Haute-Garonne travaille sur les ruissellements avec certaines communes. Il est important de se rapprocher de la structure pour connaître leurs actions.

Madame ZOCCARATO ajoute que Réseau 31 sera associé aux démarches.

Monsieur AUDINOS présente le tableau des effectifs nécessaires à la mise en œuvre du PAPI avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur MARCEROU demande quels financements sont prévus.

Madame ZOCCARATO précise que le reste à charge pour le syndicat est de 1,5 millions pour les 6 ans.

Monsieur AUDINOS ajoute que ce reste à charge correspondra aux participations des EPCI.

Monsieur BENABENT précise qu'il y a la taxe GEMAPI.

- **Délibération n° SYM2025- 15 pour l'approbation du PAPI adoptée à l'unanimité.**

4. Avis sur les SCoT Vallée de l'Ariège et Pays Sud Toulousain.

Monsieur AUDINOS rappelle que le SYMARVA est sollicité pour donner des avis sur les documents d'urbanisme et passe la parole à madame BOUREAU pour présenter les avis sur les projets révisés des Schémas de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège et du Pays Sud Toulousain.

Madame BOUREAU présente les observations faites sur le SCoT du Pays Sud Toulousain. Aucune remarque n'est faite.

- **Délibération n° SYM_2025_17 adoptée à l'unanimité.**

Madame BOUREAU présente les observations faites sur le SCoT Vallée de l'Ariège. Aucune remarque n'est faite.

- **Délibération n° SYM_2025_18 adoptée à l'unanimité.**

5. Avis sur le projet arrêté du PLUi de la CCHA

Madame BOUREAU présente les observations faites sur le plan local d'urbanisme intercommunal.

Dans ces observations le SYMARVA précise qu'une crue torrentielle du ruisseau du Tirolle a provoqué de nombreux dégâts sur les communes de Tignac et Perles-et-Castelet (berges et murs arrachés). Des zones touchées par l'évènement de 2022 vont au-delà du zonage du PPRN de Perles-et-Castelet. Le SYMAR-Val d'Ariège propose donc d'appliquer les prescriptions du PPRN (hauteur de référence + 0.5 m, sous-sols interdits) à tout le quartier situé au sud de la départementale.

Monsieur MARCEROU indique qu'il y a déjà beaucoup de restrictions avec les PPRN et qu'il s'abstiendra pour la délibération par rapport à cette proposition.

Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, dits « systèmes d'endiguement », le SYMARVA propose de les faire apparaître dans le règlement graphique et y mettre une servitude de localisation.

Monsieur BENABENT propose d'y ajouter également les accès des digues.

- **Délibération n° SYM_2025_16 adoptée avec une abstention.**

6. Délibérations sur les trois points rajoutés à l'ordre du jour

Monsieur AUDINOS rappelle que pour la mise en œuvre du PAPI il est prévu 3,5 équivalents temps plein. Pour cela, il est nécessaire de créer plusieurs emplois permanents.

Les délibérations sont présentées pour la création de deux emplois d'animateur PAPI (cadre A) et un emploi de technicien (cadre B).

- **Délibération n° SYM_2025_19 adoptée à l'unanimité.**
- **Délibération n° SYM_2025_20 adoptée à l'unanimité.**
- **Délibération n° SYM_2025_21 adoptée à l'unanimité.**